2015-02-03
2014-4926

SLUGGO® PROFESSIONAL

APPÂT À LIMACES ET À ESCARGOTS

COMMERCIAL
GRANULÉS
PRÊT À L'EMPLOI

DÉTRUIT LES LIMACES ET LES ESCARGOTS

IL NE CAUSERA AUCUN TORT AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE,
AUX OISEAUX ET À LA FAUNE EN GÉNÉRAL

FACILE D'UTILISATION

GARANTIE: Fer (sous forme de phosphate ferrique) 0,28%

Avertissement, contient l'allergène blé.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Le SLUGGO PROFESSIONAL d'Engage Agro est un produit unique contenant du phosphate de fer, lequel est normalement présent dans le sol. Tout résidu d'appât non ingéré par les limaces et escargots se décomposera, devenant partie intégrante du sol. Il ne causera aucun tort aux animaux de compagnie, aux oiseaux et à la faune en général.

Après ingestion de l'appât (même en petite quantité), les limaces et les escargots cessent de se nourrir, ce qui constitue une forme de protection immédiate pour les plantes. Les limaces et les escargots empoisonnés meurent après trois à six jours; les escargots et les limaces mort peuvent ne pas être visibles, car ces animaux ont tendance à se retirer dans des endroits cachés pour mourir. On constatera l'effet du produit à la diminution des dommages aux plantes.

Les limaces et les escargots contrôlés par ce produit sont les limaces des espèces du genre *Deroceras* telles que D. *reticulatum* (petite limace grise) et D*. laeve* (limace lisse); des espèces du genre *Arion* tels que A. *hortensis* (limace noire des jardins), A. *rufus* (grande limace rouge) et A. *ater* (grande limace noire); et les escargots des espèces du genre *Helix* tels que H. *aspersa* (escargot petit-gris).

NO. HOM. 30025
LOI SUR LES PRODUITS ANITIPARASITAIRES

CONTENU NET: 5-25 KG

Manufactured by:
W. Neudorff GmbH KG,
Postfach 1209, An der Muehle 3,
D-31860 Emmerthal, Germany

Titulaire:
Engage Agro Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, ON N1G 4X5
519-826-7878

SLUGGO® est une marque déposée de W. Neudorff GmbH KG.

MODE D'EMPLOI

COMMENT APPLIQUER: On disperse l'appât granulaire de limaces et escargots sur la terre près des plantes à protéger. Pour l'épandage à la volée, un épandeur à la volée peut être utilisé. Pour une application en rangée, un épandeur du produit granulé peut être utilisé. Appliquer uniformément à l'appât de 12 à 50 kg par hectare (1,2 - 5,0 grammes par mètre carré). Appliquer à des taux plus élevés au sein de la dose maximale recommandée lorsque la pression des limaces et / ou des escargots est élevé, si l'infestation est sévère, si la zone est fortement arrosée ou après de longues périodes de fortes pluies. Appliquez de nouveau que l'appât a été consommé ou au moins toutes les deux semaines si les limaces et les escargots continuent d'être un problème.

Ne pas empiler. Si la terre est sèche, arroser avant l'usage. La terre devrait être humide mais sans flaques d'eau. Voir les directives spécifiques pour les différents types de plantes et pour l'intérieur des serres.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI): Pour une bonne hygiène du travail, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange de l'appât, le chargement des machines ou lors d'une application à la main.

QUAND APPLIQUER: La soirée est le temps idéal pour appliquer l'appât car les limaces et les escargots bougent et se nourissent la nuit ou tôt le matin.

OÙ APPLIQUER: Tous les endroits susceptibles d'être infestés (ex: des endroits humides) devraient être traités. Il est aussi recommandé d'appliquer tout autour des cultures pour intercepter toutes limaces ou escargots d'y entrer après avoir trouver refuge ailleurs pendant la journée.

Légumes
On peut employer l'appât pour protéger tous légumes contre les dommages des limaces et des escargots. Éparpiller l'appât sur la terre autour des plantes et entre les rangées.

Les Fruits
On peut employer l'appât pour protéger les fruits contre les limaces et les escargots. Pour les jeunes plants, étendre l'appât autour de la base des tiges. Appliquer dans une bande de 15 cm de large autour de la base des plantes à protéger. Pour les arbres adultes, étendre l'appât autour de la base de l'arbre pour intercepter les limaces et les escargots en route vers le tronc. À appliquer dans les vergers en utilisant un épandeur d'engrais granulé standard.

Plantes De Grande Culture
On peut employer l'appât pour protéger les récoltes aux champs contre les limaces et les escargots. Pour les jeunes plants jusqu'à la plante adulte, employer l'appât entre les rangées et autour du périmètre du champs.

Les Baies
On peut employer l'appât pour protéger les baies contre les limaces et les escargots. Éparpiller l'appât à la main ou avec l'épandeur de produit granulé entre les sillons près du base des plantes. Pour les petites superficies, appliquer autour de la base des plantes à protéger. Ne pas étendre sur toute la surface, mais appliquer de façon sélective.

Les Plantes D'ornement D'extérieur
Éparpiller l'appât dans une bande de 15 cm de large, autour de la base des plantes à protéger.

Les Serres
À employer dans les serres ou les limaces et les escargots causent un problème. Éparpiller l'appât dans les pots des plantes endommagées ou autour des pots sur les bancs des serres. Utilisé 2,5 g (1/2 cuillère à thé) par pot de 23 cm (9 pouces).

Les Plants De Pépinière Cultivés En Contenant À L'extérieur
Là où les limaces ou les escargots causent un problème dans les pépinières à l'extérieur, éparpiller l'appât dans les contenants au taux de 5 g (1 cuillère à thé) par contenant des plantes endommagées, ou bien éparpiller sur les terres près des contenants.

Pelouses Et Herbes Cultivées Pour La Production Des Semences
Ou peut employer l'appât pour protéger les pelouses et les cultures de semences. Quand les limaces et les escargots sont détectés, éparpiller à la main ou avec l'épandeur de produit granulé là où ils sont observés.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

- Peut causer l'irritation aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains après de manipuler le produit.
- Éviter l'application directe aux étangs, ruisseaux et lacs.
- Ce produit peut être toxique poissons ou autres organismes aquatiques. Éviter la contamination des eaux, où les poissons fraient avec l'écoulement de l'eau provenant des contenants traités.

PREMIERS SOINS:
En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:

1. Vider complètement le contenant de son contenu sur le site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme a ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.